



CHAMBRE DES DÉPUTÉS (mois d'octobre)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 10 (3^{me} année)

Luxembourg, le 31 octobre 1947

Mémorial (mois d'octobre)

Ministère des Finances.

La loi du 17 octobre 1947 approuve le contrat d'emprunt de 12.000.000 de dollars conclu entre le Gouvernement luxembourgeois et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. — Le « Mémorial » du 18 octobre 1947 publie cette loi ainsi que le texte anglais et le texte français de ce contrat d'emprunt.

Un arrêté grand-ducal du 28 octobre 1947 a pour objet une nouvelle classification des localités du pays pour la fixation de l'indemnité de résidence.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté ministériel du 30 octobre 1947 prononce la clôture de la session ordinaire de 1946-1947 de la Chambre des Députés.

Un arrêté grand-ducal du même jour autorise le Président du Gouvernement à ouvrir et à clore la session ordinaire de la Chambre des Députés pour 1947-1948.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté ministériel du 20 septembre 1947 établit de nouvelles directives pour les constructions scolaires.

*

Ministère du Travail

La loi du 20 octobre 1947 introduit des allocations familiales pour tous les salariés du Grand-Duché de Luxembourg.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois d'octobre)	111
2) Chambre des Députés (mois d'octobre)	112
3) Le Rapatriement des Dépouilles Mortelles de Leurs Altesses Royales feu les Grandes-Duchesses Marie-Anne et Marie-Adélaïde	112
4) Benelux. — Echange des Instruments de Ratification de la Convention de Communauté douanière belgo-hollando-luxembourgeoise.	114

	Page
5) Fêtes commémoratives	115
6) Trois Expositions	117
7) Etudes Economiques: Le Revenu National du Grand-Duché de Luxembourg, 2 ^e partie	119
8) Nouvelles du Gouvernement.	129
9) Nouvelles de la Cour	129
10) Le Mois à Luxembourg.	130

Chambre des Députés (mois d'octobre)

30 septembre: 47^e séance publique. — Exposé du Gouvernement sur la nouvelle réglementation de certains prix et sa répercussion sur les traitements et salaires. Discussion.

1^{er} octobre: 48^e séance publique. — Continuation de la discussion de l'exposé du Gouvernement sur la nouvelle réglementation de certains prix et sa répercussion sur les traitements et salaires.

2 octobre: 49^e séance publique. — Continuation de la discussion de l'exposé du Gouvernement sur la nouvelle réglementation de certains prix et sa répercussion sur les traitements et salaires. Votes sur les motions.

8 octobre: Réunion de deux sections centrales.

14 octobre: 50^e séance publique. — Projet de loi concernant les allocations familiales pour les salariés.

Réunions de la 1^{re}, 2^e et 3^e section de la Chambre, de deux sections centrales et des sections réunies.

15 octobre: Réunion de la section centrale du projet de loi portant approbation d'un contrat d'emprunt conclu entre le Gouvernement luxembourgeois et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

16 octobre: 51^e séance publique. — Discussion générale et vote du projet de loi portant approbation du contrat d'emprunt conclu entre le Gouvernement luxembourgeois et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Séance de la Commission du Travail.

Le Rapatriement des Dépouilles Mortelles de Leurs Altesses Royales feu les Grandes-Duchesses Marie-Anne et Marie-Adélaïde

Retour des cendres de Son Altesse Royale feu la Grande-Duchesse Marie-Anne.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Marie-Anne, qui avait accompagné la famille grand-ducale sur le dur chemin de l'exil le 10 mai 1940, rendit son dernier soupir le 31 juillet 1942.

La dépouille mortelle de la Grande-Duchesse Douairière fut provisoirement inhumée à New-York dans la crypte de la chapelle catholique du « Calvary Cemetery », jusqu'à ce que la fin de la guerre permit de transférer ses cendres à Luxembourg. Ce transfert fut projeté pour le 22 octobre 1947, date à laquelle devait être rapatriée également la dépouille mortelle de Son Altesse Royale feu la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde.

C'est à cet effet que le 4 octobre 1947, à 9 heures du matin, le cercueil contenant les restes mortels de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Marie-Anne fut retiré de la crypte et déposé dans la nef de la chapelle du « Calvary Cemetery », où Monseigneur G. Erhardt, Directeur du cimetière, dit une messe basse à laquelle assistèrent: Sa Majesté l'Impératrice Zithe, accompagnée de sa fille, l'Archiduchesse Isabeth de Bourbon-Parme, la Comtesse Lynar, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Anne, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. Hugues Le

Gallais, Ministre de Luxembourg à Washington, M. le Conseiller de Gouvernement et Madame Elvinger, M. Zimmer des « Friends of Luxembourg » et Madame Zimmer, M. Cornélius Staudt, Consul honoraire du Grand-Duché à New-York, M. le Commissaire à l'Information à New-York et Madame André Wolff.

A la fin de cette cérémonie, le cercueil fut transporté dans un corbillard à bord du vapeur belge « Stavelot ». M. le Consul Staudt accompagna le convoi. A bord du « Stavelot », la dépouille fut reçue par le Commandeur C. Bal, Capitaine du « Stavelot », et le Premier Officier, M. Tontelling. Le lundi, 6 octobre, à 9 heures du matin, le « Stavelot » leva l'ancre à destination d'Anvers.

Le « Stavelot » entra dans le port d'Anvers le 14 octobre, portant à l'avant le drapeau luxembourgeois en berne. Le cercueil, recouvert du drapeau national et orné d'une gerbe de glaïeuls, était mis en bière au milieu du pont avant. Deux officiers de bord, en grande tenue, l'encadraient au garde-à-vous. Le vapeur fut amarré au quai de débarquement à 17 heures 45.

Le débarquement de la dépouille mortelle s'effectua immédiatement à l'arrivée. Assistèrent à la cérémonie de débarquement: le Lieutenant-Colonel Leestmans, Représentant de Son Altesse Royale le Prince Régent de Belgique, M. Bistraeten, Chef du Protocole de la ville d'Anvers, M. Scraeyen, Directeur Général de l'Agence Maritime Internationale, M. Lebœuf, Sous-Directeur de la même Agence, et le Capitaine Bal. La

colonie luxembourgeoise d'Anvers était représentée par MM. Heymes et Braun de la Mission Economique Luxembourgeoise à Anvers. M. Pierre Majerus, Chambellan de Son Altesse Royale, Chargé d'Affaires a. i., représentait la Légation de Luxembourg à Bruxelles.

Sur le quai, le cercueil fut chargé sur un camion ouvert aux armes de la ville d'Anvers et transporté au Palais Royal d'Anvers dans un cortège composé de trois agents de la ville, en casque blanc, qui précédaient la dépouille mortelle encadrée de six soldats motorisés de l'Armée belge. Suivaient les voitures du Représentant du Prince Régent, de la Légation de Luxembourg à Bruxelles, de la Mission Economique Luxembourgeoise à Anvers et du Capitaine de Service.

Au Palais Royal, place de Meir, le cercueil fut mis en bière dans une chapelle ardente, tendue de noir et de blanc et dignement aménagée pour la circonstance.

Au nom de la Légation de Luxembourg à Bruxelles, M. Pierre Majerus déposa une couronne de fleurs devant le cercueil.

Le jeudi, 16 octobre, Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique fit déposer une couronne à la chapelle ardente au Palais Royal d'Anvers.

Le 17 octobre, Son Excellence M. P.-H. Spaak, Premier Ministre de Belgique, et M. Van Cauvelaert, Président de la Chambre des Représentants, vinrent s'incliner devant le cercueil.

Le mercredi, 21 octobre, à 8 heures du matin, eut lieu au Palais Royal la levée du corps. Pour assister à cette cérémonie, une délégation officielle luxembourgeoise s'était rendue à Anvers, se composant de M. le Chambellan Guill. Kongsbrück, représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, M. le Ministre Eug. Schaus, représentant le Gouvernement, M. le Chanoine Erasmy, représentant Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, et de M. le Colonel Ginter, représentant la Force Armée.

A Anvers, Son Excellence M. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, rejoignirent la délégation officielle luxembourgeoise.

Depuis 7 heures 30, huit soldats de l'armée luxembourgeoise avaient monté la garde d'honneur. M. le Chanoine Erasmy donna l'absoute; le Représentant de Son Altesse Royale le Prince Régent de Belgique et le Représentant de la ville d'Anvers rendirent un dernier hommage à la défunte Grande-Duchesse de Luxembourg en déposant des couronnes au pied du cercueil. Les personnalités belges et luxembourgeoises s'inclinèrent et le cercueil fut hissé sur un camion militaire qui devait le ramener en terre luxembourgeoise. Sur tout le parcours à travers la ville d'Anvers, un détachement de police montée escorta le convoi.

Le passage de la frontière à Steinfort était prévu pour 14 heures 30. La dépouille mortelle fut attendue au poste de frontière par Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, accompagné de Son aide de camp, le Lieutenant Prussen. Les autorités locales, le clergé

et une foule recueillie se pressaient à la frontière. A l'heure prévue, le convoi passa la frontière. Le cercueil fut béni par le clergé.

Sur son parcours que bordait une foule silencieuse, le cercueil s'arrêta dans chaque localité pour recevoir l'absoute par le clergé local, pendant que les cloches sonnaient le glas.

Le convoi arriva à Luxembourg à 16 heures.

Retour des cendres de Son Altesse Royale feu la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, décédée au Château de Hohenburg, le 24 janvier 1924, avait été inhumée dans la chapelle du Château de Hohenburg.

Pour procéder au rapatriement de la dépouille mortelle de Son Altesse Royale feu la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, une délégation officielle s'était rendue à Hohenburg, le vendredi, 17 octobre 1947: M. le Chambellan Collart, représentant Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, M. le Ministre Lambert Schaus, accompagné de M. le Conseiller de Gouvernement Pierre Welter, représentant le Gouvernement, M. le Chanoine A. Steffen, représentant Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, et M. le Major-Commandant G. Albrecht, représentant la Force Armée.

Le dimanche, 19 octobre, à 11 heures, M. le Chanoine Steffen célébra une messe au Château de Hohenburg, à laquelle les membres de la délégation assistèrent. Une escorte de soldats luxembourgeois avait monté la garde d'honneur autour du cercueil. M. le Chanoine Steffen donna l'absoute, des fleurs furent déposées et les délégués s'inclinèrent devant la dépouille.

Le convoi ramenant les restes mortels de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde se mit en route le lundi, 20 octobre, à 9 heures. Au départ, un détachement de la Police Militaire Américaine rendit les honneurs militaires. Passant par Munich et Augsbourg, le convoi pénétra en zone française par le pont de Mayence. Pendant la nuit que le convoi passa à Landau, un détachement de soldats français montèrent la garde auprès de la dépouille mortelle. Le convoi repartit le 21 octobre, vers 9 heures, escorté de soldats français et, en Sarre, d'agents de police sarrois. A 2 heures précises, le pont de Remich fut atteint.

Le cercueil fut reçu au pont de Remich par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné de Son aide de camp, le Lieutenant Koch. Sur la tête allemande du pont, un détachement de soldats français rendit les honneurs militaires. Les autorités françaises étaient représentées par le Colonel Grandval et le Commandant Guérin. Sur la rive luxembourgeoise de la Moselle, une foule nombreuse assista à la cérémonie. Le clergé bénit le cercueil et le convoi se mit en route vers Luxembourg. Dans les localités, où le convoi passa, le clergé local bénit le cercueil.

Les cérémonies d'inhumation à Luxembourg.

A 16 heures précises, les deux convois arrivèrent devant le parvis sud de la cathédrale, où les dignitaires de la Cour, les officiers supérieurs de l'Armée et le clergé reçurent les dépouilles mortelles des deux Grandes-Duchesses. La foule nombreuse qui bordait le Boulevard Président Roosevelt gardait un silence respectueux, pendant que les cloches de la cathédrale sonnaient le glas. Les cercueils recouverts du drapeau national furent ensuite déposés devant l'entrée de la crypte grand-ducale. La bière était entourée de couronnes somptueuses, parmi lesquelles on remarquait notamment celles de la Reine et du Prince Régent de Belgique, du Corps diplomatique et des corps constitués du Grand-Duché. Les officiers de l'Armée montèrent la garde d'honneur.

De 18 à 22 heures, la population défilait en une file ininterrompue devant les deux cercueils.

Le mercredi, 22 octobre, Son Excellence Monseigneur Philippe, Evêque de Luxembourg, célébra un réquiem solennel pour le repos des âmes des deux Grandes-Duchesses rapatriées, auquel assistaient: Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier Jean, le Prince Charles, les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix, la Princesse Hilda et le Prince de Schwarzenberg, la Princesse Elisabeth de Tour et Taxis, la Princesse Irmingard de Bavière, la Princesse Iniga de Tour et Taxis et le Prince Xavier de Bourbon. Dans la suite des personnalités princières se trouvaient les dignitaires de la Cour suivants: M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, les Dames d'honneur Madame A. Collart, Mademoiselle Knaff, Madame P. Simons, Madame Gaston Diderich et Madame Chrétien Calmes; le Colonel e. r. Emile Speller, les Chambellans le Comte Gaston d'Ansembourg, M. Aug. Collart, le Comte Raymond d'Ansembourg, M. Guill. Kongsbruck et M. Pierre Majerus, les aides de camp, le Lieutenant Koch et le Lieutenant Prussen.

Dans le chœur de la cathédrale, Son Excellence Monseigneur Fernando Cento, Nonce, Internonce Apostolique pour le Grand-Duché, assista au service funèbre.

Dans la nef de la cathédrale prirent place le Corps diplomatique, représenté par les Ministres de Belgique, de France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Italie et de Portugal — feu la Grande-Duchesse Marie-Anne était née Infante de Portugal —, la Chambre des Députés, le Gouvernement, le Conseil d'Etat, la Magistrature, l'Armée et l'Administration.

La chorale « Sainte-Cécile » interpréta un programme de musique religieuse et nationale de haute valeur. La cathédrale elle-même portait une riche décoration de deuil.

Après le service religieux, le Révérend Dom Winandy, Abbé de l'Abbaye bénédictine de Clerveaux, procéda aux cérémonies d'inhumation dans la crypte de la cathédrale. A cette cérémonie qui, sur le désir de la Souveraine, revêtit un caractère intime, assistèrent en dehors des membres de la famille grand-ducale M. Em. Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Léon Kauffman, Président du Conseil d'Etat, M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice et de l'Intérieur, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Capitale, et M. Hubert Schumacher, Architecte de la Cour. Lorsque le Révérend Dom Winandy eut récité les prières rituelles de l'inhumation, la chorale « Sainte-Cécile » chanta la dernière strophe de la « Hémécht ». Ainsi se termina cette cérémonie qui dans sa simplicité marquera une date mémorable dans l'histoire nationale de notre pays.

Jusque tard dans la soirée une foule recueillie et grave défila devant les dépouilles mortelles des deux Grandes-Duchesses.

Dans la matinée du 22 octobre, un requiem solennel fut chanté dans toutes les églises du pays, auquel assistèrent les autorités locales, le personnel enseignant et les enfants des écoles primaires.

BENELUX

Echange des Instruments de Ratification de la Convention de Communauté douanière belgo-hollando-luxembourgeoise

Mercredi, 29 octobre 1947, à midi, dans le Salon Vert du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique à Bruxelles, S. Exc. M. P.-H. Spaak, Premier Ministre de Belgique, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. le baron van Harinxma Thoe Slooten, Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, et S. Exc. M. Robert Als, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Luxembourg à Bruxelles, ont procédé

à l'échange des instruments de ratification de la Convention d'union douanière belgo-hollando-luxembourgeoise, conclue à Londres le 5 octobre 1944, ainsi que du protocole de cette convention.

A cette cérémonie assistèrent: du côté belge, MM. Eyskens, Ministre des Finances, et le baron Van der Straten-Waillet, Ministre du Commerce Extérieur; du côté hollandais, M. Van Romburg, Ministre Plénipotentiaire; du côté luxembour-

geois, M. Nicolas Hommel, Attaché au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

En vertu des dispositions prévues par la Convention, celle-ci entrera en vigueur à la date du 1^{er} janvier 1948. Le tarif commun des droits d'entrée annexé à la Convention sera mis en application à cette date. Les mêmes droits d'entrée seront appliqués aux frontières de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas aux marchandises en provenance des autres pays. Ces droits d'entrée ne seront pourtant plus perçus à partir de la même date pour l'importation dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de marchandises en provenance des Pays-Bas et pour l'importation aux Pays-Bas de marchandises en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Toutefois, en attendant l'unification prochaine des droits d'accises et autres droits, l'entrée en vigueur de la Convention douanière ne signifie pas que toutes les autres taxes ou redevances

grevant l'importation de marchandises, à savoir la taxe de transmission, les droits d'accises, etc., seront perçus par les trois pays sur une base uniforme. Les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise continueront à percevoir ces taxes ou redevances conformément aux dispositions actuellement en vigueur dans chaque pays, outre le droit d'importation commun.

La disposition qui précède est applicable quel que soit le pays d'origine des marchandises, de sorte que les dites taxes ou redevances seront perçues également à l'importation aux Pays-Bas de marchandises en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et à l'entrée dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de marchandises provenant des Pays-Bas.

L'entrée en vigueur de la Convention douanière n'aura pas davantage pour effet d'abroger la réglementation en matière de devises, d'importation et d'exportation dans les rapports entre les trois pays. Cette réglementation reste en vigueur provisoirement.

Fêtes commémoratives

Journée Commémorative Nationale.

La Journée Commémorative Nationale, commémorant les dates devenues historiques par l'attitude du peuple luxembourgeois pendant l'occupation ennemie ainsi que la date de la Libération, a été fixée par le Gouvernement au dimanche suivant le 10 octobre de chaque année.

Cette année, la Journée Commémorative Nationale a été célébrée dimanche, 12 octobre.

Le programme des festivités dans la capitale comportait à 11 heures un service religieux avec Te Deum, célébré à la Cathédrale, et auquel assistèrent Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et les membres de la famille grand-ducale.

Après le service religieux, à 11 heures 45, une gerbe fut déposée au nom du Gouvernement sur la tombe des héros de Hinzert au cimetière Notre-Dame.

A cette occasion, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a daigné conférer la Croix de l'Ordre de la Résistance 1940-1944 à titre posthume à quinze patriotes, tombés au service de la Résistance.

Inauguration de la Borne Symbolique de la Voie de la Liberté à Luxembourg.

Dans l'histoire glorieuse des campagnes de l'année 1944 et 1945 que les armées alliées ont menées pour libérer les pays occidentaux de l'Europe, les faits d'armes du Général George S. Patton et de la 3^e Armée des Etats-Unis brilleront toujours d'un éclat particulier. Dans le

but de commémorer l'avance foudroyante de la 3^e Armée a été conçu le plan de donner à la route qui mena Patton de Sainte-Mère-Eglise en Normandie à Bastogne dans le Luxembourg belge le nom de « Voie de la Liberté ». Des bornes symboliques vont jalonner cette voie sacrée sur tout son trajet.

Dans le Grand-Duché, la « Voie de la Liberté » partira de Frisange, sur la frontière franco-luxembourgeoise, par Hesperange, pour se diriger vers la capitale d'où elle prendra la direction de Mamer et de Steinfort sur la frontière belge.

Le dimanche, 12 octobre 1947, a été inaugurée à Luxembourg la première borne symbolique de la « Voie de la Liberté ». Cette borne se trouve près de l'entrée du Pont Adolphe, du côté de la ville, coin Boulevard du Président Roosevelt et Avenue de la Liberté.

Un dîner offert par la Ville de Luxembourg avait réuni les nombreuses personnalités étrangères, représentants des nations alliées, qui allaient prendre part à la cérémonie. Relevons la présence de S. Exc. M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. le Colonel Malcolm Moomore, Attaché de l'Air à l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles, qui représentait l'Armée des Etats-Unis; S. Exc. M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Luxembourg; S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, le Général Gilliot, Commandant de la garnison de Metz; M. Périllier, Préfet du Département de la Moselle, le Commandant Guy de la Vasselais, MM. les Maires de Metz, Thionville, Longwy et Fontainebleau; S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique

à Luxembourg, MM. le Colonel Lambert et le Capitaine Margue, représentants du Gouvernement de Belgique, M. Clerdent, Gouverneur de la Province de Luxembourg, MM. les Maires de Bastogne et d'Arlon; S. Exc. M. Omero Formentini, Ministre d'Italie; S. Exc. M. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires de Hollande à Luxembourg. Les représentants du Gouvernement, de la Chambre des Députés et de l'Armée luxembourgeoise prenaient également part à ce dîner.

A 3 heures, la borne symbolique fut solennellement inaugurée par Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier. Les personnalités et une foule nombreuse assistèrent à cet acte.

M. le Colonel M. Moomore de l'Armée des Etats-Unis formula dans une courte allocution le souhait qu'après la terrible guerre naîsse enfin une paix durable.

M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice et de l'Intérieur, prit ensuite la parole. Nous reproduisons ci-après les passages significatifs de son discours :

« En remplacement du Ministre des Travaux Publics, empêché de par ses fonctions, j'ai l'honneur de renouveler au nom du Gouvernement luxembourgeois l'hommage d'admiration et de gratitude du peuple luxembourgeois tout entier à ses libérateurs, les glorieuses et héroïques armées américaines. Qu'il me soit permis de dédier une pieuse pensée à la mémoire de ce grand artisan de notre libération, le Général Patton, qui repose parmi nous au milieu de tant de ses braves.

« Les héros que la mitraille a fauchés, lorsque sur la voie sacrée ils marchaient au devant de la victoire, nous conjurent d'achever l'œuvre qu'ils ont entamée.

« Ils ont mené la guerre totale; à nous, les survivants, de réaliser la paix totale, une paix que le Président Roosevelt, en grand Américain qu'il fut, a voulue affranchie de la peur et de la faim. — Ses successeurs n'ont pas trahi ses intentions.

« L'Amérique, après sa victoire militaire, part en guerre contre la famine et la misère, afin de sauver une fois de plus l'Europe de la catastrophe qui la guette. Espérons dans l'intérêt même de l'humanité que ses efforts aboutissent, car la paix ne saurait être réelle et durable tant que la misère rôde en Europe.

« C'est au pays de nos libérateurs que se joue actuellement et se jouera à l'avenir le sort du monde. Là-bas, au delà de l'Océan, les Nations Unies travaillent à la tâche sublime d'arracher le destin de l'homme à la fatalité.

« Se dressant au centre du Grand-Duché, cette borne de la Liberté restera pour tous les temps une affirmation vivante de l'amitié indéfectible qui unit le Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, à la France et à la Belgique. Nos aspirations, nos désirs les plus chers se réalisent, si tous les pays du monde sont prêts à suivre la

voie tracée par le Général Patton: La Voie de la Liberté. »

M. Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, exprima à son tour les sentiments de gratitude que les Luxembourgeois éprouvent à l'égard de leurs libérateurs.

Après le discours de M. Hamilius, la foule gardait une minute de silence à la mémoire des soldats morts aux champs de bataille. Pendant que la musique de la Garde joua la « Sonnerie aux Morts », Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier dévoila la borne symbolique.

Les détachements militaires qui avaient pris part à la cérémonie, défilèrent devant la tribune officielle, à savoir: un détachement du 2^e Génie de Metz, avec à sa tête la musique du régiment, un détachement de chasseurs ardennais avec la Musique du Régiment des Guides de Bruxelles, la Garde grand-ducale et la Musique Militaire Luxembourgeoise.

Après la cérémonie d'inauguration, M. le Ministre de l'Intérieur déposa une gerbe au pied du Monument du Souvenir.

Inauguration d'un monument à Pétange.

Le dimanche, 26 octobre 1947, fut inauguré à Pétange un monument consacré à la mémoire du premier soldat américain tombé sur le sol luxembourgeois au cours des combats qui aboutirent à la libération du pays. Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg a dévoilé lui-même le monument. Assistèrent à cette cérémonie S. Exc. M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Lambert Schaus, Ministre de la Force Armée, M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement, Secrétaire pour les Affaires Militaires, et le Colonel Jacoby, Chef d'Etat-Major.

A cette occasion, M. le Ministre Lambert Schaus fit un discours au cours duquel il rappela les heures radiées de la libération. Après avoir exprimé les sentiments de gratitude que tous les Luxembourgeois ont voués à leurs libérateurs, l'orateur continua en ces termes :

« Depuis les journées délirantes de la libération, trois années sont passées. A l'enthousiasme de ces radiées journées de septembre a succédé la monotonie des journées grises de travail. L'horrible offensive Rundstedt a passé sur notre pays et nous a saignés à blanc. La fin des hostilités, en mai 1945, a permis le retour au pays de tous ceux qui étaient encore retenus en terre ennemie, en terre d'exil. Hélas! nous avons pu nous rendre compte, combien des nôtres que le nazi avait enrôlés de force dans son armée, combien de ceux qui avaient souffert dans les prisons, dans les camps de concentration ou de déportation ne rentraient plus jamais dans le pays natal. La vie est redevenue triste et morne. Dans beaucoup de cœurs, l'égoïsme a supplanté la générosité, l'apathie a remplacé l'enthousiasme. Et, à l'heure actuelle, bien des hommes sont à

se demander, si tous ces sacrifices, ceux des alliés et les nôtres, n'ont pas été inutiles.

«Aucun sacrifice n'est jamais inutile. Il y a une chose essentielle que nous ne devons pas oublier: nous étions un peuple opprimé et nous sommes redevenus un peuple libre. Nous avons reconquis la Liberté — à nous de savoir la garder.

«Dès 1941, le grand Président Roosevelt nous a proclamé, dans la Charte de l'Atlantique, quelle était la liberté qu'il voulait donner au monde: Liberté de parole, Liberté de conscience, Liberté, fruit du bien-être, Liberté, fruit de la sécurité.

«La liberté est une chose sacrée qu'il faut savoir défendre à tout moment, de peur de pouvoir la perdre. Dans notre pays démocratique, tout le monde peut parler librement et agir selon sa conscience. Cette liberté individuelle n'a d'autre limite que le respect de la liberté du prochain. Mais elle s'exercera dans la légalité et à l'exclusion de toutes méthodes de violence.

«Nous continuerons à prier le Tout-Puissant de faire luire sur notre petite patrie le soleil de la liberté et nous refuserons toujours et farouchement à ce qu'on nous impose une idéologie étrangère.

«Les soucis matériels pèsent encore lourdement sur nous, hélas, mais nous devons bien comprendre que la grande catastrophe qui a ravagé non seulement l'Europe, mais le monde entier, a amoindri également notre substance nationale et nous a laissés plus pauvres que nous l'étions en 1940. Ce n'est qu'à force de discipline et à force d'un travail acharné et continu que nous pourrions, peu à peu, reconquérir le bien-être d'avant-guerre.

«A l'heure actuelle, l'horizon politique international peut paraître bien sombre à d'aucuns; la crainte de l'avenir semble peser sur bien des peuples. Il n'y a cependant pas lieu d'être pessimiste, mais il faut bien se rendre compte que nous ne vivons pas encore en période de paix, mais seulement dans les convulsions inévitables de l'après-guerre. Ayons donc confiance dans les bonnes qualités de la nature humaine! Tâchons — en ce qui nous concerne — de faire preuve, dans la difficile période que nous traversons, des mêmes qualités d'abnégation, de dévouement et de générosité comme pendant la guerre, et nous serons sûrs de contribuer, pour notre faible part, au relèvement de l'Europe et du monde.»

Trois Expositions

Le Salon du Cercle Artistique 1947.

Le 27 septembre 1947 a eu lieu dans la Halle d'Exposition de Luxembourg-Limpertsberg le vernissage du Salon 1947 du Cercle Artistique de Luxembourg. Le salon a été inauguré en présence de M. le Ministre de l'Education Nationale, de S. Exc. M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg, et de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le salon 1947 comprit des rétrospectives de peintres défunts et des œuvres d'artistes membres du Cercle Artistique, présentant ainsi une vue d'ensemble sur l'évolution et les tendances actuelles de la peinture et de la sculpture au Grand-Duché.

Une collection comprenant une vingtaine de tableaux les plus caractéristiques des œuvres d'André Thyès était destinée à rendre hommage à cet artiste infatigable qui a pu célébrer cette année son quatre-vingtième anniversaire.

Les rétrospectives rappelèrent les noms des peintres et sculpteurs défunts: Beckius, Blanc, Brincour, Eberhard, Haagen, Mousset, Oppenheim, Seimetz, Weis et Wercollier.

Les œuvres nombreuses que les artistes, membres du Cercle Artistique, avaient exposées, témoignent de la vivacité de l'art dans le Grand-Duché.

Relevons particulièrement l'œuvre du peintre et dessinateur Frantz Kinnen qui a obtenu le Prix du Grand-Duc 1947.

Exposition rétrospective

Jean-Pierre Beckius.

Le 18 octobre 1947, M. Nicolas Margue, Ministre de l'Education Nationale, inaugura au Musée de Luxembourg une exposition rétrospective des œuvres de Jean-Pierre Beckius. Assistèrent à cette inauguration: Madame la Vicomtesse Berryer, S. Exc. M. Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, et M. Pierre Frieden, Directeur de la Bibliothèque Nationale. M. le Professeur Joseph Meyers, Conservateur du Musée, prononça une allocution dans laquelle il esquisssa la vie et l'œuvre de Jean-Pierre Beckius.

Beckius naquit en 1899 à Merttert, village mosellan, d'une vieille famille de vigneron. Il fréquenta les cours de l'Ecole des Artisans de l'Etat à Luxembourg. A la fin de la première guerre mondiale il partit pour Paris, où il fit un séjour d'études de sept ans. Il entra dans le courant impressionniste, dont il appliqua au début les principes avec rigueur. Les étapes ultérieures de son évolution artistique sont marquées par les voyages qu'il entreprit en Italie et en Hollande et qui ne manquèrent pas de laisser des traces durables dans ses œuvres. Il séjourna

en Italie de 1929 à 1930 et en Hollande de 1933 à 1934. C'est ce dernier pays qu'il affectionnait beaucoup, lui qui à Paris déjà avait nourri une grande admiration pour Rembrandt. Son séjour en Hollande marque un des sommets de sa carrière artistique. Rentré de Hollande, Beckius s'installa définitivement dans son village natal, où une mort subite l'emporta en 1946. Pendant cette dernière période de sa vie, il exerça son talent aux beautés de la région mosellane et se distingua également comme portraitiste.

Exposition de la Médaille Belge.

Sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale, le Musée d'Histoire de Luxembourg organisa du 27 septembre au 11 octobre 1947 une Exposition des Médailles Belges et Luxembourgeoises.

L'exposition a été inaugurée le 27 septembre en présence de M. Nicolas Margue, Ministre de l'Education Nationale, et de nombreuses personnalités de la vie artistique et culturelle. Dans le discours d'inauguration, M. le Professeur Joseph Meyers, Conservateur du Musée d'His-

toire, remercia les prêteurs généreux qui avaient rendu possible cette exposition. Dans un exposé, M. Marcel Hoc, Conservateur du Cabinet de la Médaille à la Bibliothèque Royale de Belgique, retraça l'histoire de la numismatique contemporaine en Belgique et parla des possibilités et des tendances de l'art de la médaille ainsi que du procédé de la frappe en prenant pour exemple la frappe de la médaille commémorative mise en circulation au cours du mois d'octobre 1947 en trois pièces d'argent. Le Luxembourg a fait frapper cette médaille à l'occasion du retour des cendres de Jean l'Aveugle à Luxembourg. L'avvers montre l'effigie du Prince Jean, Grand-Duc héritier de Luxembourg, flanquée en bas des armoiries des Bourbons et de Jean l'Aveugle; le revers porte le sceau de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg. La légende «Jang de Blannen» forme un cercle à demi ouvert, fermé en bas par le millésime 26. 8. 1346—1946.

Parmi les quelque 330 médailles exposées et dont la majeure partie est due aux artistes belges Godefroid Devreese, Josué Dupon, Jules Lagae et Charles Samuel, on put admirer également dans la section luxembourgeoise les œuvres des médailleurs luxembourgeois Wunsch, Federspiel, Cito, Gust. Tremont, Grzonka et Fritz.

Trois Expositions

ETUDES ECONOMIQUES

Sous cette rubrique nous publions les principales études et les travaux scientifiques entrepris par le Service d'Etudes et de Documentation auprès du Ministère des Affaires Economiques et qui sont susceptibles de renseigner nos lecteurs sur la structure et l'évolution de l'Economie Luxembourgeoise.

Ces études, publiées à titre documentaire et objectif sous cette rubrique, n'engagent pas l'opinion ni la responsabilité du Gouvernement.

Le Revenu National du Grand-Duché de Luxembourg

DEUXIEME PARTIE

Calcul du revenu national suivant la méthode objective

CHAPITRE I^{er}

Le revenu de l'agriculture luxembourgeoise avant la guerre et aujourd'hui¹⁾

Le calcul du revenu de l'agriculture présente un double intérêt:

- il constitue une partie essentielle du calcul du revenu national;
- il fournit des renseignements précieux sur la situation réelle de l'agriculture.

1° Considérations Générales

A. — Commentaire des notions «revenu brut» et «revenu net» de l'agriculture

Nous considérons comme «revenu brut» la plus-value des biens obtenue dans l'entreprise

1) Bibliographie:

Les publications de l'Office de la Statistique Générale (fascicules 74, 75 et 77, Aperçu Statistique et Bulletin Trimestriel).

Die Selbstversorgung des Luxemburger Landes mit Nahrungsmitteln, Luxembourg, 1939 (Amt für landwirtschaftliche Betriebsforschung).

L'Agriculture en 1936-1937, (Ministère de l'Agriculture).

L'Exploitation bovine dans le Grand-Duché de Luxembourg, 1938, (Ministère de l'Agriculture.)

L'Agriculture au Grand-Duché de Luxembourg, aperçu statistique et économique, établi par le Département de l'Agriculture, 1935.

Annuaire 1947 de l'Administration des Services Agricoles, Luxembourg, 1947, Imprimerie St.-Paul.

L'article « Le revenu de l'agriculture française avant la guerre et aujourd'hui », dans Etudes et Conjoncture, Union Française, N° 4, Presses Universitaires de France.

Albert Delos: Traité d'économie rurale, Gembloux, Tome I: La Terre, 1932; Tome II: Le Capital d'exploitation, 1934.

Ernest Laur: Recherches relatives à la rentabilité de l'agriculture, Union Suisse des Paysans, Berne, 1924.

Economie rurale, Lausanne, 1929.

agricole par la production ou la transformation. Le revenu brut renferme la totalité des recettes de l'exploitation, ainsi que la valeur des produits conservés par les producteurs pour leur propre consommation. Le revenu brut est encore appelé « rendement brut » ou « produit brut ».

Les produits agricoles réutilisés sur place à la production d'un autre produit de la ferme, par exemple fourrages transformés en viande ou en lait, ne font pas partie du revenu brut. Ils constituent seulement un stade intermédiaire de la transformation²⁾.

Quant à la notion de « revenu net » ou de « rendement net » de l'agriculture, il y a trois conceptions principales:

D'après la première conception, le revenu net s'obtient en retranchant du revenu brut toutes les valeurs qu'il a fallu consommer pour obtenir ce revenu brut. Parmi ces valeurs figurent en premier lieu les semences, les engrais,

SdN — BIT: Le rapport du coût du travail agricole au coût total de la production dans l'agriculture, Document C. E. I. 27, Genève, 1927.

Institut International d'Agriculture: Le capital et les revenus des exploitations en Europe, Document N° 3, Conférence Européenne de la vie rurale, 1939, S. d. N.

²⁾ Ce point est important pour l'étude du prix de revient des produits agricoles, car la question se pose à quel prix faut-il compter les produits réutilisés sur place. Faut-il les compter au prix de revient ou au même prix que les produits commercialisés. Cette deuxième méthode, assurément plus simple, implique une hypothèse: « C'est qu'on aurait pu vendre les produits aux mêmes prix ». Il apparaît nettement que, si les agriculteurs voulaient vendre leurs foins sous prétexte qu'il est rémunérateur, de les vendre pour acheter un produit de substitution avantageux, nous observerions une baisse du prix du foin dont le marché de consommation n'est pas illimité et une hausse considérable du produit de substitution dont la production est d'autant plus restreinte qu'il s'agit souvent d'un sous-produit industriel qu'il ne peut être question de fabriquer spécialement.

(Michel Cépède: Du prix de revient au produit net en agriculture, p. 53, Paris, 1946).

les fourrages et les autres produits similaires, de même que toute dépréciation pouvant être considérée comme une valeur consommée. Le revenu net de l'agriculture est donc égal à la différence entre le revenu brut et les frais d'exploitation. Pour le calcul du revenu national, le coût du travail, les impôts, les fermages et les intérêts des dettes ou des capitaux engagés dans l'entreprise ne font pas partie des frais d'exploitation.

Le revenu net ainsi défini représente l'apport de l'agriculture au revenu national, l'accroissement de richesses qui est le résultat de l'activité des agriculteurs. C'est le revenu que la collectivité peut dépenser ou amasser.

Cette définition du revenu net correspond au « revenu social » du Professeur Laur:

« Le revenu social de l'agriculture est la somme des revenus que les membres de la famille de l'exploitant, les employés du domaine, les créanciers et l'Etat tirent de l'exploitation agricole. Il représente la plus-value nette obtenue dans une exploitation au cours d'un exercice. Il peut se calculer de différentes façons. Le revenu social de l'agriculture s'obtient soit en additionnant le rendement net, la rétribution équitable portée en compte pour le travail des membres de la famille, les salaires en espèces ou en nature des employés et les impôts, soit en faisant le total des intérêts des dettes, des fermages, de la rente de la fortune nette, de la rétribution équitable portée en compte pour le travail des membres de la famille, des salaires en espèces et en nature des employés, ainsi que des impôts. Le revenu social s'obtient aussi en partant du rendement brut dont on déduit à cet effet les amortissements, les diminutions de provisions et le reste des frais d'exploitation, non compris la main-d'œuvre et les impôts.

« Le revenu social de l'agriculture, désigné parfois aussi sous le nom de rendement brut épuré, constitue une bonne base pour la taxation fiscale de l'agriculture, du fait qu'il n'accuse que de faibles variations entre des exploitations offrant des possibilités de production analogues. Pour calculer le revenu imposable d'une exploitation isolée, il faut déduire du revenu social les frais de la main-d'œuvre salariée, ainsi que les intérêts des dettes et les fermages. »³⁾

Selon la deuxième conception, le revenu net représente non le revenu rapporté par l'agriculture à la collectivité dans son ensemble, mais celui qu'elle rapporte aux agriculteurs. Cette conception est plus étroite que la première, mais celle qui est le plus communément adoptée. Du rendement on déduit alors les impôts, les intérêts des dettes et les frais résultant de l'emploi de personnel étranger à la famille. En d'autres termes, le revenu agricole représente la part du rendement brut restant à disposition en tant que rétribution réelle du travail fourni par

³⁾ Recherches relatives à la rentabilité de l'agriculture pendant l'exercice 1940-41, Rapport du Secrétariat des paysans suisses au Département fédéral de l'économie publique. II^{me} partie, pp. 627 et 628, Berne, 1942.

l'exploitant et les siens et en tant que rente pour la fortune engagée dans l'entreprise⁴⁾.

La troisième notion du revenu net est encore plus étroite que la précédente. Pour obtenir le revenu d'après cette notion, on retranche de la production brute tous les frais, y compris les intérêts de la totalité des capitaux engagés dans l'entreprise, les impôts et les frais de la main-d'œuvre. Le processus d'élimination peut être poussé à son extrême limite et le travail personnel du fermier considéré également comme un élément des « frais ». La notion du rendement net est alors ramenée à la notion étroite des profits commerciaux⁵⁾.

Pour les fins que se propose notre étude, nous utiliserons la première définition.

Les impôts, par exemple, sont un élément des frais pour l'exploitant, mais peuvent être considérés tout à fait légitimement comme compensation pour les services rendus directement ou indirectement par l'Etat. Le loyer est un élément des frais pour le locataire qui exploite la ferme, mais un revenu pour le propriétaire du terrain. L'intérêt sur le capital employé dans l'agriculture est un élément des frais pour la personne qui le paie et un revenu pour celle qui le touche. Le salaire de la main-d'œuvre est également un élément des frais pour le fermier, mais un revenu pour le travailleur.

B. — Délimitation du terme « agriculture »

Nous comprendrons sous le terme « agriculture » les productions animales et les cultures végétales, à l'exclusion de la viticulture et de la sylviculture. La production des haies à écorce sera ajoutée au revenu brut.

Du côté de l'industrie, nous comprendrons, dans la mesure où la documentation existante le permet, les activités industrielles exercées à la ferme, par exemple les distilleries annexes de fermes et la fabrication de beurre. Par contre, les industries agricoles indépendantes, meuneries, brasseries, etc. ne seront pas comprises dans l'agriculture.

C. — Période sur laquelle porte chaque calcul

Une question délicate est celle de la période à envisager pour les recettes et pour les dépenses. En effet, la production agricole comprend la production végétale qui est discontinue et la production animale qui est continue.

Il y a pour chaque denrée agricole une campagne de production suivie d'une campagne de

⁴⁾ Le professeur BUCHLER dans son étude sur l'Agriculture en 1936-1937, p. 23, emploie la définition suivante: « Par REVENU AGRICOLE, nous entendons la part des recettes (rendement brut) qui, à la fin de l'exercice, est restée à la disposition de l'agriculture en tant que rétribution du travail fourni par l'exploitant et les siens, et en tant que rente du capital net engagé dans l'agriculture ».

⁵⁾ Voir le « Rapport du coût du travail agricole au coût total de la production dans l'agriculture », op. cit. pp. 9 et suivantes.

consommation. La première comporte les dépenses de production, la seconde fournit les recettes provenant de la vente. Les dépenses d'une campagne sont donc couvertes par les recettes de la campagne suivante.

Pour les produits d'origine animale, on pourrait prendre l'année civile aussi bien que la campagne agricole. D'ailleurs, pour les produits animaux, comme la viande, et les produits laitiers, les statistiques donnent la production d'une année et non d'une campagne.

Il semble donc logique de considérer la récolte obtenue au cours d'une année déterminée. Nous additionnerons les recettes provenant de la vente de cette récolte, en supposant que les ventes aient eu lieu au cours de l'année de la récolte. Nous déduirons du résultat les dépenses effectuées pour obtenir cette récolte. De cette manière, nous obtiendrons le revenu net, correspondant, non pas à une année déterminée, mais à une récolte déterminée.

2° Les recettes de l'agriculture

Pour le but que nous nous proposons dans cette étude, les recettes de l'agriculture comprennent non seulement les recettes en espèces provenant de la vente des produits agricoles, mais encore la valeur des prestations en nature (viande, lait, beurre, œufs, etc.) fournies à la famille de l'exploitant.

Dans le calcul des recettes, les produits agricoles commercialisés doivent évidemment être comptés à leur prix de vente à la sortie de la ferme.

Mais à quel prix faut-il compter les produits de la ferme utilisés sur place pour la consommation humaine?

Le choix est entre l'évaluation aux prix à la production et l'évaluation aux prix de détail.

Si les produits consommés sur place sont considérés comme vendus par l'exploitant à la famille de l'agriculteur, il paraît logique de les compter au même prix que les produits commercialisés.

Par contre, si l'on considère que les prestations en nature fournies à la famille de l'exploitant sont arrivées au dernier stade avant la consommation et ont la même « valeur d'usage » que les produits similaires qui se trouvent dans le filet d'une ménagère, il semble que les produits de la ferme utilisés sur place doivent être comptés aux prix de détail. Mais en agissant ainsi, on comprendrait dans leur valeur le prix d'une série de services (transport, marge du commerce de gros, marge du commerce de détail) qui n'ont pas été rendus.

Le choix entre ces deux solutions dépend de l'objet de l'étude. Si l'on se propose de calculer

l'importance de la production agricole, les produits de la ferme consommés sur place doivent, à notre avis, être comptés au même prix que ceux qui sont commercialisés.

Au contraire, si l'on désire comparer les niveaux de vie des agriculteurs et des citadins, ce sont les prix de détail qu'il faut adopter. Alors il faut tenir compte de l'inégalité du coût de la vie à la ferme et dans les villes, facteur qui a une influence notable sur les revenus « réels »⁶⁾.

Comme nous nous proposons de calculer l'importance de la production agricole, les produits de la ferme commercialisés aussi bien que ceux utilisés sur place pour la consommation humaine seront comptés aux prix à la production.

Les renseignements et chiffres sur lesquels nous avons basé nos calculs ont été obtenus de l'Office de Statistique, de l'Office du Lait, de l'Administration des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Agriculture et au moyen d'enquêtes auprès de nombreuses personnes compétentes.

Grâce à la diversité des enquêtes, nous avons recueilli des données qui se sont complétées souvent d'une manière heureuse.

Les recettes de l'agriculture luxembourgeoise ne peuvent être calculées que d'une manière approximative. Voici les principales difficultés que nous avons rencontrées au cours de cette étude:

- a) Les superficies recensées ainsi que les rendements déclarés ne semblent pas concorder avec la réalité.
- b) Pour certaines productions (volaille, fruits, cultures florales, semences de trèfles, etc.), l'évaluation de la production totale repose sur des bases assez incertaines. Il en est de même en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, le capital investi, la valeur locative des maisons, le revenu des distilleries agricoles, etc.
- c) Pour la plupart des produits, il est difficile d'évaluer l'importance de la consommation familiale des agriculteurs.

Pour toutes ces raisons, l'évaluation des recettes de l'agriculture est seulement approximative. Aussi les recettes constatées doivent-elles être considérées comme un minimum très probablement inférieur à la réalité.

A. — La production végétale

Dans les années 1938, 1945 et 1946, les quantités et les valeurs de la production d'origine végétale étaient les suivantes:

⁶⁾ Voir le chapitre « Income parity for agriculture » dans « Studies in Income and Wealth », vol. I.

Superficies cultivées, quantités récoltées et valeur des produits

Récolte 1938

Cultures	Superficies cultivées en ha. ¹⁾	Rendement moyen à l'hectare en quintaux métriques ¹⁾	Quantité de la récolte en quintaux métriques ¹⁾	Prix en francs par 100 kg. à la production ¹⁾	Valeur de la récolte en milliers de francs ¹⁾	Valeur des produits réutilisés sur place en milliers de francs	Revenu brut en milliers de francs. (Vente, prestations aux machines et semences) aux prix à la production
<i>Céréales panifiables:</i>							
Froment	24.038	21,51	516.984	149,34	77.209	— ²⁾	77.209
Seigle	7.937	17,70	140.521	109,51	15.388	7.694	7.694
	31.975				92.597		84.903
<i>Autres céréales:</i>							
Avoine	24.809	16,76	415.699	78,11	32.469	27.549	4.920
Orge	1.871	16,29	30.476	78,98	2.407	2.157	250
Sarrasin	186	13,62	2.433	90,30	229	209	20
	26.866				35.105		5.190
<i>Plantes sarclées:</i>							
Pommes de terre	17.060	165,69	2.826.671	25,18	71.176	45.986	25.180
Plants pour semences	175	125,—	21.875	90,—	1.969	—	1.969
Betteraves fourragères, etc.	11.291	416,91	4.708.285	7,15	33.722	33.722	—
Légumineux (pois, fèves, lentilles, etc.)	743	—	—	—	1.009	809	200
Plantes fourragères (trèfle, luzerne, etc.)	18.898	28,31	534.979	26,39	14.153	13.446	707 ³⁾
Prés (foin et regain)	26.808	31,73	850.669	26,36	22.416	21.295	1.121 ³⁾
Cultures fruitières	—	—	—	—	12.000 ³⁾	—	12.000 ³⁾
Semences de trèfle, etc.	820	—	—	—	278	—	278
Paille	—	—	1.700.000 ³⁾	11,—	18.100	17.195	905 ³⁾
Pâturages	18.225	—	—	—	—	—	—
Divers (cultures florales, cultures maraichères, plantes médicinales, pépinières, etc.)	—	—	—	—	35.000	—	35.000 ³⁾
Ecorce de tan	—	—	60.000 ³⁾	40,—	2.400	—	2.400
Primes d'emblacement	—	—	—	—	10.900	—	10.900
							180.753

1) Source: Publikationen des Statistischen Amtes, Heft 75, Statistik der Landwirtschaft, Anbauflächen, Ernteerträge und Erntewert im Jahre 1938.

2) Nous avons supposé que la valeur des quantités réutilisées sur place est égale à la valeur des quantités sous-estimées.

3) Evaluations grossières.

Superficies cultivées, quantités récoltées et valeur des produits

Récolte 1945

Cultures	Superficies cultivées en ha ¹⁾	Rendement moyen à l'hectare en quintaux métriques ¹⁾	Quantité de la récolte en quintaux métriques ¹⁾	Prix en francs ²⁾ par 100 kg. à la production ¹⁾	Valeur de la récolte en milliers de francs ¹⁾	Valeur des produits réutilisés sur place en milliers de francs	Revenu brut en milliers de francs (vente, prestations aux ménages et semences) aux prix à la production
<i>Céréales panifiables:</i>							
Froment	13.357	11,40	152.671	416 ²⁾	63.511	— ²⁾	63.511
Seigle	5.567	12,20	68.144	380 ²⁾	25.895	— ²⁾	25.895
<i>Autres céréales:</i>							
Avoine	18.924	14,10	300.478	290	87.139	70.754	16.385
Orge	21.383	13,30	43.214	360	15.557	12.007	3.550
Sarrasin	231	3,05	705	370	261	205	56
<i>Plantes sarclées:</i>							
Pommes de terre	24.872	137,—	1.046.691	150	102.957	82.966	19.991
Plants pour semences	7.655	125,—	21.875	235	157.004	32.339	124.665
Betteraves fourragères, etc.	5.140	395,—	2.048.344	40	5.141	81.734	5.141
Légumineux (pois, fèves, lentilles, etc.)	957	—	9.626	—	81.734	81.734	—
Plantes fourragères (trèfle, luzerne, etc.)	16.764	39,70	666.054	80	3.850	3.080	770
Prés (foin et regain)	29.647	37,50	1.120.297	70	53.284	50.620	2.664 ³⁾
Cultures fruitières	—	—	—	—	78.421	74.521	3.900 ³⁾
Semences de trèfle, etc.	530	—	—	—	50.000 ³⁾	—	50.000 ³⁾
Paille	—	—	850.000 ³⁾	50	2.000	—	2.000 ³⁾
Pâturages	29.076	—	—	—	42.500	42.500	—
Divers (cultures florales, cultures maraichères, plantes médicinales, pépinières, etc.)	231	—	—	—	—	—	—
Ecorce à tan	—	—	40.000 ³⁾	152	54.000	—	54.000 ³⁾
Primes d'emblavement	—	—	—	—	6.080	—	6.080
							358.617

1) Source: Office de la Statistique Générale.

2) Nous avons supposé que la valeur des quantités réutilisées sur place est égale à la valeur des quantités sous-estimées.

3) Evaluations grossières.

4) Y compris les subventions.

Superficies cultivées, quantités récoltées et valeur des produits
Récolte 1946

Cultures	Superficies cultivées en ha ¹⁾	Rendement moyen à l'hectare en quintaux métriques ¹⁾	Quantité de la récolte en quintaux métriques ¹⁾	Prix en francs par 100 kg. à la production ¹⁾	Valeur de la récolte en milliers de francs ¹⁾	Valeur des produits réutilisés sur place en milliers de francs	Revenu brut en milliers de francs. (vente, prestations aux ménages et semences) aux prix à la production
Céréales panifiables:							
Froment	16.512	15,20	261.513	416,— ⁴⁾	108.919	— ²⁾	108.919
Seigle	6.151	15,90	98.256	380,70 ⁴⁾	37.401	— ²⁾	37.401
	22.663				146.320		146.320
Autres céréales:							
Avoine	21.880	17,30	379.597	318,70	120.890	102.724	18.166
Orge	3.369	17,10	57.834	435,—	25.151	20.161	4.990
Sarrasin	145	6,30	907	370,40	336	298	38
	25.394				146.377	123.183	23.194
Plantes sarclées:							
Pommes de terre	7.456	168,70	1.267.056	134,70	170.641	54.921	115.720
Plants pour semences	500	150,—	75.000	300,—	22.500	—	22.500
Betteraves fourragères, etc.	5.008	500,20	2.505.149	40,—	100.368	100.368	—
Légumineux (pois, fèves, lentilles, etc.)	648	—	8.348	—	3.967	3.187	780
Plantes fourragères (trèfle, luzerne, etc.)	15.769	36,70	580.626	80,90	47.012	44.622	2.350 ³⁾
Prés (foin et regain)	27.432	39,90	1.096.315	70,—	76.741	72.941	3.800 ³⁾
Cultures fruitières	—	—	—	—	40.000 ³⁾	—	40.000 ³⁾
Semences de trèfle, etc.	377	—	—	—	1.318	—	1.318
Paille	—	—	1.150.000 ³⁾	45,—	51.750	49.250	2.500 ³⁾
Pâturages	29.821	—	—	—	—	—	—
Divers (cultures florales, cultures maraichères, plantes médicinales, pépinières, etc.)	223	—	—	—	56.000	—	56.000 ³⁾
Ecorce à tan	—	—	60.000 ³⁾	152,—	9.120	—	9.120
Primes d'emblavement	—	—	—	—	—	—	—
							423.602

1) Source: Office de la Statistique Générale.
 2) Nous avons supposé que la valeur des quantités réutilisées sur place est égale à la valeur des quantités sous-estimées.
 3) Evaluations grossières.
 4) Y compris les subventions.

B. — La production animale

Dans le plus grand nombre des exploitations agricoles, la production d'origine animale forme la source la plus importante des revenus. Les chiffres qui suivent marquent éloquemment cette situation.

Production de viande.

Les quantités de viande produites proviennent :

- a) des animaux abattus dans les abattoirs publics;
- b) des animaux abattus dans les tueries particulières;
- c) des animaux abattus à la ferme.

En partant des données disponibles, la production annuelle en viande nette peut être évaluée grossièrement comme suit :

Année 1938

Espèce	Poids net total de viande en milliers de kg.	Prix officiel moyen à la production en francs	Valeur en milliers de francs
Veaux	1.230	13,20	16.236
Vaches et génisses	3 000	8,80	26.400
Bœufs	650	9,50	6.175
Taureaux	850	8,70	7.395
Porcs et porcelets	10.500	8,20	86.100
Moutons	50	11,60	580
Chevaux	47	4,—	188
Volailles	220	20,—	4.400
Lapins	195	12,—	2.340
Total	16.742		149.814

Année 1945

Veaux	600	21,50	12.900												
Vaches et génisses	1.450	24,—	34.800												
Bœufs	350	24,70	8.645												
Taureaux	200	23,20	4.640												
Porcs et porcelets	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">580</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">4.500</td> </tr> </table>	}	580	}	4.500	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">28,45¹⁾</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">23,—</td> </tr> </table>	}	28,45 ¹⁾	}	23,—	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">16.501</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">112.500</td> </tr> </table>	}	16.501	}	112.500
}	580														
}	4.500														
}	28,45 ¹⁾														
}	23,—														
}	16.501														
}	112.500														
Moutons	15	24,45	367												
Chevaux	88	10,—	880												
Volailles	100	62,—	6.200												
Lapins	195	45,—	8.755												
Total	8.078		206.188												

Année 1946

Veaux	800	27,—	21.600												
Vaches et génisses	2.000	26,50	53.000												
Bœufs	650	27,—	17.550												
Taureaux	350	26,—	9.100												
Porcs et porcelets	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">2.530</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">5.000</td> </tr> </table>	}	2.530	}	5.000	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">36,90¹⁾</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">30,—</td> </tr> </table>	}	36,90 ¹⁾	}	30,—	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">83.357</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">150.000</td> </tr> </table>	}	83.357	}	150.000
}	2.530														
}	5.000														
}	36,90 ¹⁾														
}	30,—														
}	83.357														
}	150.000														
Moutons	65	29,45	1.914												
Chevaux	79	10,—	789												
Volailles	150	62,—	9.300												
Lapins	195	45,—	8.755												
Total	11 819		355.365												

¹⁾ Y compris les subventions.

Production de lait et de beurre

Le lait de vache produit à la ferme reçoit les utilisations suivantes:

- 1° alimentation humaine,
- 2° alimentation du bétail,
- 3° fabrication du beurre.

	1938	1945	1946
Vaches laitières	57.000	48.000	52.000
Rendement moyen annuel par vache en litres	2.550	2.000	2.550
Production laitière totale en litres	145.350.000	96.000.000	132.600.000
Lait vendu en nature et consommation humaine à la ferme	38.000.000	35.000.000	42.000.000
Quantité de lait nécessaire à la fabrication d'un kilo de beurre	27	27	26,5
Quantité de beurre fabriquée, y compris le beurre de ferme, kg.	3.000.000	1.700.000	2.700.000

Valeur de la production du lait et du beurre en milliers de francs (y compris les subventions).

Lait vendu en nature et consommation humaine à la ferme	34.200	66.500	132.300
Beurre vendu et consommé à la ferme	48.000	119.000	228.150
Valeur du lait écrémé utilisé pour l'alimentation du bétail	—	./ 15.000	./ 20.000
Revenu brut	82.200	170.500	340.450

Produits de basse-cour

<i>OEufs</i>			
Nombre de pondeuses	400.000	200.000	275.000
Production annuelle par tête, douzaines	8	8	8
Production vendue ou consommée à la ferme, douzaines	3.000.000	1.600.000	2.200.000
Prix moyen à la production	5,—	36,—	33,—
Revenu brut de la production des œufs en milliers de fr.	15.000	57.600	72.600

Autres produits d'origine animale

1938

	Quantité produite en kg.	Prix d'unité	Valeur en milliers de fr.
Laine	17.500	9,—	157
Miel	90.000	18,—	1.620
Cire	17.000	18,—	306
Soit au total			2.083

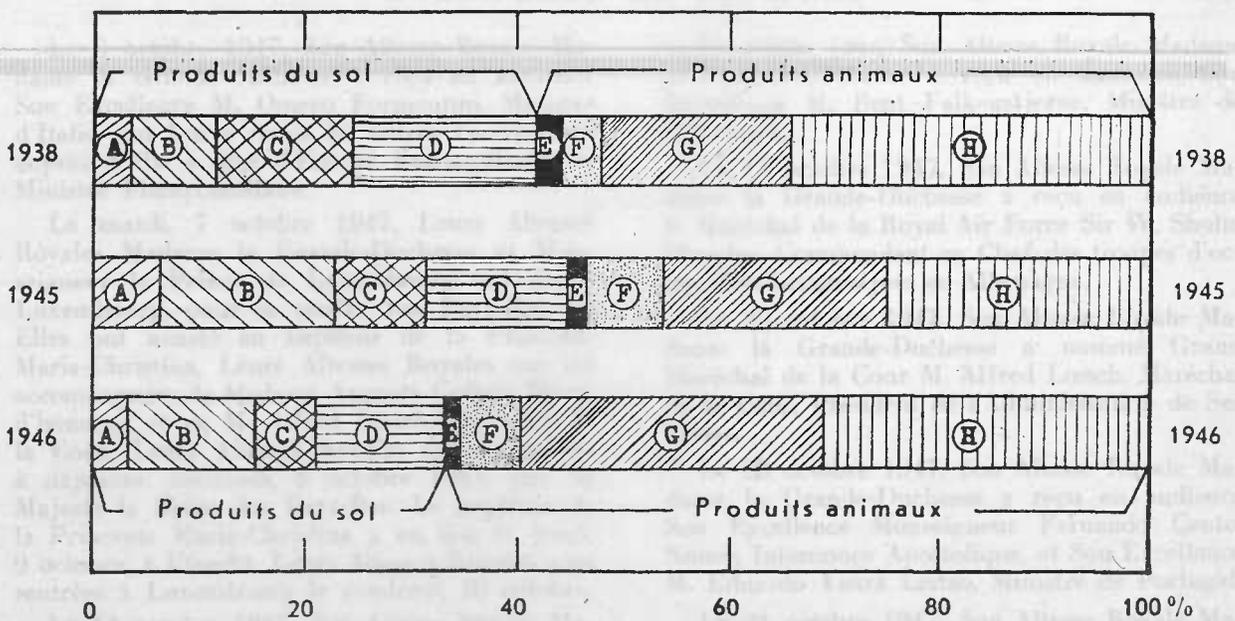
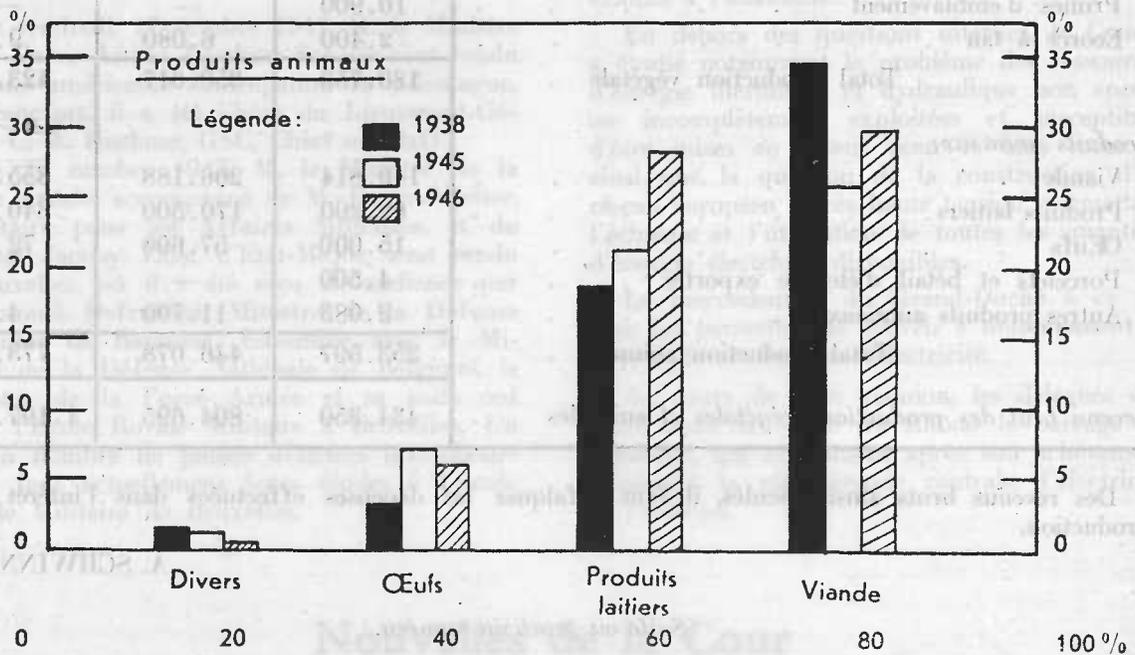
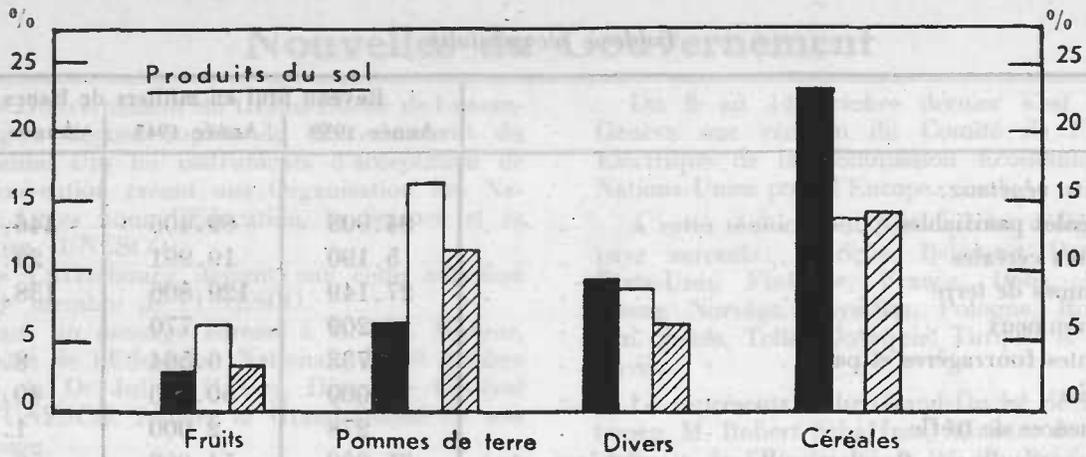
1945

Laine	22.250	40,—	890
Miel	200.000	52,—	10 400
Cire	10.000	50,—	500
Soit au total			11.790

1946

Laine	26.100	40,—	1.044
Miel	67.000	50,—	3.350
Cire	12.000	50,—	600
Soit au total			4.994

Pourcentages des recettes provenant des différents produits agricoles



Produits du sol:	1938	1945	1946
A. Fruits	2,8	6,2	3,3
B. Pommes de terre	6,2	16,2	11,5
C. Divers	9,3	8,6	6,3
D. Céréales	23,3	13,6	14,2
Total:	41,6	44,6	35,3

Produits animaux:	1938	1945	1946
E. Divers	1,5	1,4	0,5
F. Œufs	3,4	7,1	6,1
G. Produits laitiers	18,9	21,2	28,4
H. Viande	34,6	25,7	29,7
Total:	58,4	55,4	64,7

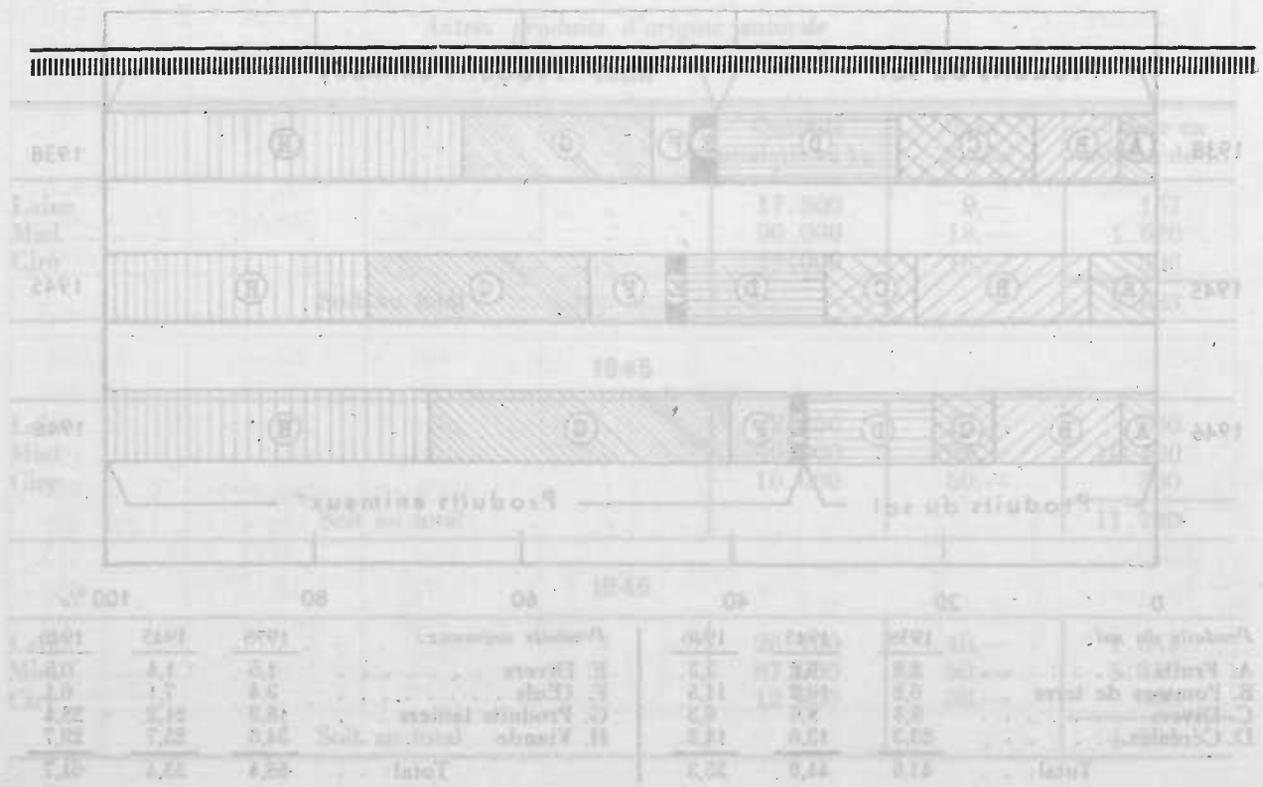
Tableau récapitulatif

	Revenu brut en milliers de francs		
	Année 1938	Année 1945	Année 1946
<i>Produits végétaux:</i>			
Céréales panifiables	84.903	89.406	146.320
Autres céréales	5.190	19.991	23.194
Pommes de terre	27.149	129.806	138.220
Légumineux	200	770	780
Plantes fourragères et paille	2.733	6.564	8.650
Fruits	12.000	50.000	40.000
Semences de trèfle	278	2 000	1.318
Divers (cultures florales, cultures maraîchères, etc.)	35.000	54.000	56.000
Primes d'emblèvement	10.900	—	—
Ecorce à tan	2.400	6.080	9.120
Total production végétale	180.753	358.617	423.602
<i>Produits animaux:</i>			
Viande	149.814	206.188	355.365
Produits laitiers	82.200	170.500	340.450
OEufs	15.000	57.600	72.600
Porcelets et bétail d'élevage exportés	4.500	—	500
Autres produits animaux	2.083	11.790	4.994
Total production animale	253.597	446.078	773.909
Revenu brut des productions végétales et animales	434.350	804.695	1.197.511

Des revenus bruts ainsi calculés, il faut défalquer les dépenses effectuées dans l'intérêt de la production.

A. SCHWINNEN.

(Suite au prochain numéro.)



Nouvelles du Gouvernement

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a déposé auprès du Gouvernement du Royaume Uni les instruments d'acceptation de la Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Le Luxembourg devient par cette adhésion le 33^e membre de l'UNESCO.

Dans un message adressé à M. Nic. Margue, Ministre de l'Education Nationale, le 30 octobre 1947, le Dr Julian Huxley, Directeur Général de l'UNESCO, félicita le Grand-Duché de son adhésion.

*

Le vendredi, 17 octobre 1947, M. le Ministre de la Force Armée Lambert Schaus s'est rendu en zone américaine d'occupation en Allemagne. A Francfort, il a été l'hôte du Lieutenant-Général C. R. Huebner, GSC, Chief of Staff.

Le 27 octobre 1947, M. le Ministre de la Force Armée, accompagné de M. Pierre Welter, Secrétaire pour les Affaires Militaires, et du Colonel Jacoby, Chef d'Etat-Major, s'est rendu à Bruxelles, où il a été reçu en audience par le Colonel Defraiteur, Ministre de la Défense Nationale de Belgique. Ensemble avec le Ministre de la Défense Nationale de Belgique, le Ministre de la Force Armée et sa suite ont visité l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles. Un certain nombre de jeunes officiers luxembourgeois font actuellement leurs études à l'Ecole Royale Militaire de Bruxelles.

*

Du 9 au 14 octobre dernier s'est tenu à Genève une réunion du Comité de l'Energie Electrique de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe.

A cette réunion ont participé les délégués des pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie et Yougoslavie.

Le représentant du Grand-Duché de Luxembourg, M. Robert Schaffner, Ministre des Transports et de l'Electricité, a été élu Président du Comité à l'unanimité.

En dehors des questions internes, le Comité a étudié notamment le problème des ressources d'énergie thermique et hydraulique non encore ou incomplètement exploitées et susceptibles d'être mises en valeur pour le bien commun ainsi que la question de la construction d'un réseau européen à très haute tension, permettant l'échange et l'utilisation de toutes les quantités d'énergie électrique disponibles.

Le raccordement du Grand-Duché à ce réseau lui permettra de couvrir à tout moment la totalité de ses besoins d'électricité.

Au cours de cette réunion, les délégués ont visité dans la vallée du Rhône le barrage de Génissiat, qui constituera après son achèvement imminent la plus grande centrale d'électricité de l'Europe.

Nouvelles de la Cour

Le 6 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. Omero Formentini, Ministre d'Italie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le mardi, 7 octobre 1947, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont quitté Luxembourg, pour se rendre aux Pays-Bas, où Elles ont assisté au baptême de la Princesse Maria-Christina. Leurs Altesses Royales ont été accompagnées de Madame Auguste Collart, Dame d'honneur, et de M. Alfred Lœsch, Maréchal de la Cour. Leurs Altesses Royales ont été reçues à déjeuner, mercredi, 8 octobre 1947, par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas. Le baptême de la Princesse Maria-Christina a eu lieu le jeudi, 9 octobre, à Utrecht. Leurs Altesses Royales sont rentrées à Luxembourg le vendredi, 10 octobre,

Le 14 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. Lothaire Wimmer, Ministre d'Autriche, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. Bent Falkenstjerne, Ministre de Danemark.

Le 15 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Maréchal de la Royal Air Force Sir W. Sholto Douglas, Commandant en Chef des troupes d'occupation britanniques en Allemagne.

Le 20 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a nommé Grand Maréchal de la Cour M. Alfred Lœsch, Maréchal de la Cour, Président de l'Administration de Ses biens.

Le 23 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monseigneur Fernando Cento, Nonce, Internonce Apostolique, et Son Excellence M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre de Portugal.

Le 24 octobre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

Le Mois à Luxembourg

5 octobre: Au Théâtre Municipal, la saison théâtrale 1947-1948 s'ouvre avec la représentation par le Théâtre Antoine de Paris des «Morts sans Sépultures» et de «La P.... respectueuse» de Jean-Paul Sartre.

Les délégués représentant les fédérations des industries graphiques et du livre des Pays-Bas, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, réunis au Casino de Luxembourg, décident de constituer un Bureau interfédéral BENELUX des Industries graphiques et du Livre. Ce bureau, dont la présidence est confiée à M. Hubert Clement, est chargé d'étudier les questions sociales, de la main-d'œuvre et des salaires, l'établissement des prix de revient, les tarifs de douane et les accords commerciaux dans ce domaine.

L'exposition rétrospective du peintre luxembourgeois Berthe Brincour est inaugurée au Musée de l'Etat.

6 octobre: Au Théâtre Municipal, le «Hémechtstheater» présente en première l'opérette luxembourgeoise «D'Wonner vu Spesbech» de Batty Weber et Fernand Mertens.

12 octobre: Journée Commémorative Nationale. — Inauguration officielle de la borne symbolique de la «Voie de la Liberté».

13 octobre: Le Théâtre Antoine de Paris présente au Théâtre Municipal «La Termitière» de Bernard-Charles Miel.

17 octobre: Les Galas Jean Bertran présentent au Théâtre Municipal «Athalie» de Racine.

22 octobre: Le Théâtre National de Belgique présente «Les Noces de Sang» de Frederico Garcia Lorca et «L'Apollon de Bellac» de Jean Giraudoux.

21 octobre: A la Galerie Bradtké, le jeune peintre amsterdamois Henk van Gemert expose une série de tableaux, paysages de Hollande et du Midi de la France.

22 octobre: Rapatriement des dépouilles mortelles de Leurs Altesses Royales les Grandes-Duchesses Marie-Anne et Marie-Adélaïde.

24 octobre: Invité par les «Amitiés Françaises», M. Pierre Chanlaine, président des Ecrivains combattants, fait, à l'Hôtel de Ville, une conférence sur les personnalités qu'il a connues. L'orateur parle entre autres de Lucien Guitry, Paul Bourget, Sarah Bernhardt, Maurice Barrès, du Président Doumer et de Mussolini.

25 octobre: L'Association Luxembourgeoise des Résistants du Chemin de Fer accueille les représentants des Résistants du Rail de France, de la Belgique, de la Hollande, de la Tchécoslovaquie et du Danemark. Le programme prévoit un congrès à la salle des conférences du Ministère des Transports, une réception officielle à l'Hôtel de Ville et pour le lendemain une excursion dans le pays, une réception officielle par la Municipalité d'Echternach et un déjeuner à l'Hôtel des Ardenes.

L'Association Générale des Fonctionnaires et Employés de l'Etat organise au Casino de Luxembourg avec le concours des «Amitiés Françaises» une conférence. M. Roger Grégoire, Directeur de la Fonction Publique de la République Française parle sur le Nouveau Statut des Fonctionnaires en France.

27 octobre: Le Cercle Dramatique de l'Est présente au Théâtre Municipal «L'Arlésienne» d'Alphonse Daudet.